

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 03 AVRIL 2024**

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 29
Nombre de conseillers votants : 33

Le quorum (17/33) est atteint

L'an deux mille vingt-quatre, le trois avril à vingt heures, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Raphaël LANTERI, Maire de Vauréal.

Date de la convocation : 28 mars 2024

Etaient présents : M. Raphaël LANTERI, Mme Lydia CHEVALIER, M. Jean-Marie ROLLET, Mme Simone DUFAYET, M. Benjamin GABIRON, Mme Marie-Pierre FAUQUEUR, M. Daniel VIZIERES, Mme Gaelle SOULIER-SOTGIU, M. David BEDIN, M. Michel JUMELET, Mme Coralie LARDET-ROMBEAUX, M. Guillaume MERLET, Mme Marie-Christine SYLVAIN, M. Victorien LACHAS, Mme Valentine CALABRE, M. Philippe SAINTE-CROIX, Mme Régine WATERLOT, M. Michel ROUZIOU, Mme Josseline JASON, M. Pascal PARENTY, Mme Siham FOURSANE, M. Abdelkrim DAOUDI, M. Rida BOULTAME, Mme Patricia JOSÉ, Mme Jacqueline DISANT, M. Bruno LE CUNFF, M. Jean-Christophe CONSTANTIN, Mme Patricia FIDI, M. Antoine MIGALE.

formant la totalité des membres en exercice

Conseillers municipaux absents ayant donné un pouvoir

Mme CARON a donné pouvoir à Mme SYLVAIN
Mme EUSEBE a donné pouvoir à Mme WATERLOT
Mme COUCHOT a donné pouvoir à M. LANTERI
Mme BENICHOU a donné pouvoir à M. LACHAS

Conseillers municipaux ayant rejoint ou quitté la séance en cours

Mme JOSÉ a rejoint la séance à 20h32, à partir de la délibération relative à l'élection d'un adjoint au Maire, après avoir donné procuration à Mme DISANT
M. BOULTAME a rejoint la séance à 20h33, à partir de la délibération relative à l'élection d'un adjoint au Maire
M. DAOUDI a rejoint la séance à 21h10, à partir de la délibération relative à l'élection des membres du conseil d'administration du CCAS, après avoir donné procuration à M. ROLLET puis a quitté la séance à 00h22 après le vote des subventions

Accusé de réception en préfecture
095-219506375-20240403-4-5-04-2024-DE
Date de télétransmission : 08/04/2024
Date de réception préfecture : 08/04/2024

Madame Simone DUFAYET est désignée secrétaire de séance.

COMMUNE DE VAUREAL

DELIBERATION N° 4.5/04/2024

NOMENCLATURE ACTES :

7.1 Décisions budgétaires

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur proposition de Monsieur Jean-Marie ROLLET, adjoint au Maire chargé des Finances et de la Commande publique,

VU l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales relatif à la compétence générale du Conseil municipal pour régler, par ses délibérations, les affaires de la commune,

VU les articles L.2311-1, L.2312-1 et L.2312-2 du code général des collectivités territoriales relatifs à l'adoption du budget communal,

VU l'arrêté du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics,

VU la délibération n° 2.1/09/2021 du Conseil municipal en date du 29 septembre 2021 portant passage à la nomenclature M57,

VU la délibération n° 2.1/03/2024 en date du 13 mars 2024 relative au rapport d'orientations budgétaires,

CONSIDERANT le règlement budgétaire et financier de la commune,

CONSIDERANT que l'équilibre budgétaire du budget primitif est atteint,

CONSIDERANT la délibération spécifique d'adoption des taux,

CONSIDERANT la présentation de ce point faite aux membres de la commission des finances en date du 25 mars 2024,

APRÈS AVOIR ENTENDU L'EXPOSÉ DU RAPPORTEUR APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE A LA MAJORITE

(5 contre : Mmes Disant, José et Mrs Boultame, Constantin, Le Cunff / 3 abstentions : Mmes Bénichou, Foursane et Mr Lachas)

ARTICLE 1 : D'ARRETER le budget primitif pour l'exercice 2024 tel que décrit dans le document annexé et selon la répartition suivante :

- Section d'investissement : 8 256 949.25 € en dépenses et en recettes
- Section de fonctionnement : 24 719 909,50 € en dépenses et en recettes

ARTICLE 2 : DE VOTER le budget primitif principal de la commune par chapitres, pour l'exercice 2024, équilibré comme suit en dépenses et en recettes :

1. SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le budget de fonctionnement est arrêté à 24 719 909,50 € en dépenses et en recettes.

BUDGET PRIMITIF 2024 – Section de fonctionnement - Dépenses	
011 - Charges à caractère général	7 548 184,50 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	13 496 700,00 €
014 – Atténuation de produits	230 000,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	1 496 065,00 €
Total des dépenses de gestion courante	22 770 949,50 €
66 - Charges financières	293 960,00 €
67 - Charges exceptionnelles	220 000,00 €
Total des dépenses réelles de fonctionnement	513 960,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	550 000,00 €
042 - Opération d'ordre transfert entre sections	880 000,00 €
68 – Dotations aux amortissements et aux provisions	5 000,00 €
Total des dépenses d'ordre	1 435 000,00 €
Total des dépenses de fonctionnement	24 719 909,50 €

BUDGET PRIMITIF 2024 – Section de fonctionnement - Recettes	
002 - Résultat reporté de fonctionnement	4 076 033,98 €
013 – Atténuation de charges	103 995,00 €
70 - Produit des services	2 306 068,40 €
73 – Impôts et taxes	3 030 956,00 €
731 - Impositions directes	10 133 366,00 €
74 - Dotations et participation	4 387 555 €
75 - Autres produits de gestion courante	270 694,30 €
76 – Produits financiers	7 000,00 €
Total des recettes réelles de fonctionnement	24 315 668,32 €
042 - Opération d'ordre transfert entre sections	404 240,82 €
Total des dépenses d'ordre	404 240,82 €
Total des recettes de fonctionnement	24 719 909,50 €

2. SECTION D'INVESTISSEMENT

Le budget d'investissement est arrêté à 8 256 949,25 € en dépenses et en recettes.

BUDGET PRIMITIF 2024 – Section d'investissement – Dépenses	
001 - Résultat reporté d'investissement	530 542,26 €
10 – Dotations, fonds divers et réserves	5 000,00 €
10 – Reports d'investissement 2023	921,12 €
20 – Immobilisations incorporelles	173 870,00 €
20 – Reports d'investissement 2023	43 261,48 €
204 – Subventions d'équipements versées	198 448,00 €
21 - Immobilisations corporelles	4 221 650,00 €
21 - Report d'investissement 2023	1 298 715,57 €
23 – Immobilisations en cours	20 000,00 €
Total des dépenses d'équipement	6 492 408,43 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	1 032 300,00 €
16 - Report d'investissement 2023	52 000,00 €
Total des dépenses réelles d'investissement	7 576 708,43 €
040 - Opérations d'ordre de transfert	404 240,82 €
041 – Opérations patrimoniales	276 000,00 €
Total des dépenses d'ordre d'investissement	680 240,82 €
Total des dépenses d'investissement	8 256 949,25 €

BUDGET PRIMITIF 2024 – Section d'investissement – Recettes	
001 - Résultat reporté d'investissement	0,00 €
024 – Produit des cessions	701 500,00 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	1 454 053,00 €
13 - Subventions d'investissement reçues	1 377 650,00 €
13 - Subventions d'investissement reçues - REPORTS	1 965 446,25 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	1 032 300,00 €
23 – Immobilisations en cours	20 000,00 €
Total des recettes réelles	6 550 949,25 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	550 000,00 €
040 - Opérations d'ordre de transfert	880 000,00 €
041 – Opérations patrimoniales	276 000,00 €
Total des recettes d'ordre	1 706 000,00 €
Total des recettes d'investissement	8 256 949,25 €

Soit une balance générale de :

Dépenses / Recettes	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total
Dépenses	8 256 949.25 €	24 719 909,50 €	32 976 858.75 €
Recettes	8 256 949.25 €	24 719 909,50 €	32 976 858.75 €

ARTICLE 3 : D'AUTORISER Monsieur le Maire à exécuter le budget principal 2024 de la ville en autorisant la réalisation des dépenses et l'encaissement des recettes sur les sections de fonctionnement et d'investissement.

ARTICLE 4 : Monsieur le Maire de la commune de Vauréal est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au contrôle de légalité, dont ampliation sera notifiée aux personnes concernées et publiée au recueil des actes administratifs.

**Pour extrait conforme
au registre des délibérations**

**Monsieur le Maire de Vauréal
Raphaël LANTERI**



Date exécutoire :

.....

Date de notification :

.....

Date de mise en ligne :

.....

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois, devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, à compter de sa réception par le représentant de l'Etat ainsi que de sa notification à la personne intéressée ou de sa mise en ligne pour tout tiers ayant un intérêt à agir.